Crédit d'impôt à l'emploi-Loi

secteur privé, l'entrepreneur, les petites entreprises, l'exploitant d'une entreprise agricole familiale qui doivent être entendus à Ottawa où on doit être prêt à les écouter.

[Français]

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le Président, je ne voulais pas manquer l'occasion de faire quelques remarques sur le projet de loi à l'étude ou sur l'extension d'une loi que nous connaissons déjà. J'aimerais toutefois dire tout de suite au ministre qu'en principe, bien sûr, nous ne pouvons pas nous opposer à la demande du ministre de maintenir ces crédits d'impôt pour aider non seulement certaines industries, mais particulièrement un certain nombre de chômeurs qui voudraient bien se retrouver sur le marché du travail. Je dis qu'en principe nous ne voyons pas d'objection majeure mais, bien sûr, nous profiterons de l'occasion pour signaler au ministre que ce n'est pas là une mesure suffisante pour résoudre les problèmes que l'on connaît aujourd'hui lorsqu'on parle du chômage, car le chômage représente beaucoup de difficultés ou de misère pour plus d'un million de Canadiens.

Ce n'est pas la première fois que j'entends parler de ces problèmes de chômage à la Chambre des communes, depuis une douzaine d'années. Je me souviens fort bien que dès mon arrivée ici, on s'inquiétait déjà d'à peu près 300,000 chômeurs. Dans les douze dernières années, après maintes instances, combien de fois a-t-on fait des observations ou des promesses en vue de la réduction d'un tel nombre de 300,000. On se retrouve avec à peu près quatre fois ce nombre. Je m'inquiète comme mes collègues et tant d'autres. J'imagine que ceux d'en face s'inquiètent également des possibilités du gouvernement actuellement, d'autant plus que son attitude depuis le discours du trône nous inquiète davantage, et des milliers de Canadiens s'inquiètent, compte tenu de l'absence de mesures suffisantes.

Nous sommes saisis d'une mesure qui va correspondre bien sûr à quelques milliers d'emplois, c'est évident mais on ne pourrait refuser de profiter de l'occasion pour saisir et sensibiliser le ministre, le forcer ou l'amener, en tous cas, s'il avait de nouvelles initiatives au sein du Cabinet, à faire des propositions qui dépasseraient bien sûr ce mode d'aide qui nous est présenté.

Je sais que cette loi a pour effet d'apporter une aide de l'ordre de \$1.50 et de \$2 l'heure dans certaines régions. Je sais également que cette loi qui existe déjà depuis plus d'un an a permis la création d'une cinquantaine de milliers d'emplois supplémentaires. La difficulté selon le ministre provient du fait que la loi autorisait des crédits d'impôt qui prenaient fin le 31 mars et qu'il était urgent de présenter ce projet de loi, ce qui a forcé bien sûr la Chambre à ajourner le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône.

Le ministre souligne qu'il se propose expressément, comme en a fait état le discours du trône à la Chambre, d'ici quelque temps, peut-être dans deux ou trois semaines, de présenter d'autres programmes de création d'emplois au moyen desquels nous attaquerons le problème du chômage au Canada. Je tiens à signaler aux députés que ce n'est là qu'un début, que le gouvernement va continuer à présenter des programmes relatifs à la création d'emplois. Et, finalement, il souligne qu'il y aura un comité pour faire des études sur la possibilité de créer de nouveaux mécanismes qui pourraient permettre la création

d'emplois. Ce sont des observations qui nous ont été faites bien souvent à la Chambre des communes depuis une douzaine d'années, monsieur le président, et je ne crois pas que l'omission de mesures suffisantes dans le discours du trône soit l'équivalent de vœux pieux.

Dans ce discours du trône nous n'avons pas constaté beaucoup d'engagements de la part du gouvernement pour rassurer les deux, trois ou quatre cent mille chômeurs actuels. Et même le ministre des Finances (M. MacEachen) n'a pas hésité à signaler que le chômage atteindrait au moins 8 p. 100, et compte tenu du retard qu'il manifeste pour le dépôt de son budget, nous avons déjà l'impression que le chômage pourrait atteindre 9 p. 100 dès la fin de l'année, ce qui veut dire deux ou trois cent mille chômeurs additionnels. L'absence d'indication et d'orientation au niveau économique va également retarder certains investisseurs à prendre des mesures concrètes pour la création d'emplois. Et le ministre doit être au courant de ces choses-là.

Il est clair qu'actuellement nous connaissons la faillite économique du gouvernement actuel depuis les 12 dernières années. On nous reprochera peut-être, monsieur le président, de ne pas avoir présenté suffisamment de mesures au cours des sept mois durant lesquels nous étions au pouvoir, mais il était clair que nous avions déjà donné une orientation nouvelle en fonction et en vertu de l'utilisation de l'entreprise privée. Il était aussi clair que les hommes d'affaires semblaient réaliser que nous nous dirigions vers une coopération et des mécanismes qui leur permettraient d'investir avec confiance et avec optimisme parce qu'ils sentaient déjà en quelques mois que nous allions redonner à l'entreprise privée la place qui lui revient dans une société comme la nôtre. Mais étant donné les circonstances, devant l'omission, je répète, de mesures nécessaires, il est aussi clair que nous allons subir encore une fois une certaine stagnation qui va créer un peu plus de chômeurs, compte tenu des mesures que nous avions déjà envisagées et qui sont actuellement refusées par le gouvernement.

Et si l'on fait un petit dessin, depuis 1968, il faudrait peut-être que je parle de drame, parce qu'il faut bien, je pense, accepter que dans le contexte de chômage que nous appelons le cancer de notre économie, il est clair que c'est un drame. Et c'est un drame au niveau canadien, c'est un drame dans ma province aussi, je pense que beaucoup de députés qui vivent au Québec savent parfaitement bien les misères que connaît la province de Québec par rapport à un taux de chômage assez extraordinaire. Or, on voudrait bien accuser tantôt les gouvernements provinciaux et Dieu sait si le gouvernement provincial, et bien avant l'arrivée de M. Lévesque, monsieur le président, à l'époque de M. Johnston ou de M. Bourassa, a toujours été un peu attaqué par des députés au sujet de ce taux de chômage qui existait chez nous; cela existait dans les Maritimes, cela existait ailleurs, et récemment, on se rendait compte qu'en Ontario il y a également des problèmes et des inquiétudes qui se manifestent, et cela avec raison. Alors je pense que les 12 dernières années établissent la preuve d'une faillite à ce niveau, et il semble que les mesures ou l'attitude ou la pensée du gouvernement actuel n'a pas pu trouver de solution et réduire à un niveau beaucoup plus acceptable le taux de chômage.